

Date d'envoi de la convocation : 9 Décembre 2014  
Nombre de Conseillers en exercice : 93  
Nombre de Délégués titulaires ou suppléants présents : 83  
Nombre de Procurations : 9  
Nombre de Votants : 92  
Date d'affichage du compte rendu : 22 Décembre 2014  
Rendu exécutoire par télétransmission en Préfecture le : 18  
Décembre 2014

**PRESIDENCE DE :** M. Alain SUGUENOT

**Présents :** *Titulaires :* Mmes et MM. Gérard ROY, Bernard BATAULT, Patrick MANIERE, Jean-Claude ANDRE, Jean-Luc BECQUET, Isabelle BIANCHI, Pierre BOLZE, Raphaël BOUILLET, Delphine BOUTEILLER-DESCHAMPS, Marie-France BRAVARD, Jean-François CHAMPION, Carole CHATEAU, Xavier COSTE, Stéphane DAHLEN, Ariane DIERICKX, Philippe FALCE, Thibaut GLOAGUEN, Fabrice JACQUET, Danièle JONDOT-PAYMAL, Marie-Odile LABEAUNE, Virginie LEVIEL, Virginie LONGIN, Marie-Laurence MERVAILLE, Marie-Laure RAKIC, Philippe ROUX, Jacques THOMAS, Gabriel FOURNIER, Jean-Noël MORY, René L'EXCELLENT, Martine BOUGEOT, Philippe DIDAILLER, Patrick FERRANDO, Michel PICARD, Michèle RODIER, Jean POIGEAUD, Jean-Claude BROUSSE, Liliane JAILLET, Didier SAINT-EVE, Jean-Christophe VALLET, Christian GHISLAIN, Sandrine ARRAULT, Franck CHAMBRION, Jean-Marc PRENEY, Christian BRESSOULALY, Noël BELIN, Jérôme BILLARD, Vincent LUCOTTE, Joëlle BAZOT-BOUDOT, Serge COLLAVINO, Jean-Paul BOURGOGNE, Thierry LAINE, Pascal MALAQUIN, Jean-Pierre REBOURGEOIN, Jean-Paul ROY, Annie BARAT, Denis THOMAS, Christian POULLEAU, Richard ROCH, Jacky CLERGET, Philippe CESNE, Claude CORON, Jérôme FLACHE, Chantal MITANCHEY, Jean CHEVASSUT, Jacques FROTEY, Bernard NONCIAUX, Gérard GREFFE, Gérard PRUDHON, Michel QUINET, Serge GRAPPIN, Claude MOISSENET, Sylvain JACOB, Paul BECKER, Daniel TRUCHOT, Patricia RACKLEY, Jean MAREY.

**Suppléants :** MM. Bruno COLIN (Suppléant d'ALOXE-CORTON), Michel PERDRIER (Suppléant de CORGENGOUX), Patrice GREGAUD (Suppléant de CORMOT le GRAND), Ludovic GAUTHEY (Suppléant d'EBATY) et Serge COULON (Suppléant de SANTENAY).

**Délégués ayant donné procuration :**

- Mme Nadine BELISSANT-REYDET à M. Xavier COSTE,
- M. Frédéric CANCEL à Mme Carole CHATEAU,
- Mme Justine MONNOT à Mme Isabelle BIANCHI,
- M. Antoine TRIFFAULT-MOREAU à Mme Virginie LONGIN,
- Mme Carla VIAL à Mme Marie-Laure RAKIC,
- Mme Estelle BERNARD-BRUNAUD à M. Patrick FERRANDO,
- Mme Patricia ROSSIGNOL à Mme Martine BOUGEOT,
- M. Guillaume D'ANGERVILLE à M. Denis THOMAS,
- Mme Anne CAILLAUD à M. Pierre BOLZE.

**Délégués Absents non suppléés et non représentés :** Mme Céline DANCER.

**Secrétaire de séance :** M. Jean-Benoît VUITTENEZ.

Considérant le vote du Budget Primitif 2015 le 30 mars prochain et pour assurer la continuité des services offerts par la Communauté d'Agglomération, le rapporteur, M. CHAMPION, rapporteur, suggère, conformément à l'article L1612-1 du CGCT, d'autoriser l'engagement, la liquidation et le mandatement des dépenses nouvelles d'investissement dans la limite de 25% des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent.

Le rapporteur propose à l'Assemblée Délibérante d'ouvrir par anticipation du vote du budget primitif 2015, le montant des crédits suivants :

✓ Budget Principal

Investissement	Budgété 2014	Ouverture des crédits 2015 (25% du budgété 2014)
Chapitre 20	795 339,38 €	198 834,85 €
Chapitre 21	9 053 716,03 €	2 263 429,01 €
Chapitre 23	9 775,19 €	2 443,80 €
<b>Total</b>	<b>9 858 830,60 €</b>	<b>2 464 707,65 €</b>

✓ Budget Transports

Investissement	Budgété 2014	Ouverture des crédits 2015 (25% du budgété 2014)
Chapitre 20	204 848,16 €	51 212,04 €
Chapitre 21	65 113,01 €	16 278,25 €
<b>Total</b>	<b>269 961,17 €</b>	<b>67 490,29 €</b>

✓ Budget Assainissement Collectif Régie

Investissement	Budgété 2014	Ouverture des crédits 2015 (25% du budgété 2014)
Chapitre 20	5 000,00 €	1 250,00 €
Chapitre 21	972 757,20 €	243 189,30 €
Chapitre 23	- €	- €
<b>Total</b>	<b>977 757,20 €</b>	<b>244 439,30 €</b>

✓ Budget Assainissement Collectif Affermage

Investissement	Budgété 2014	Ouverture des crédits 2015 (25% du budgété 2014)
Chapitre 20	104 310,60 €	26 077,65 €
Chapitre 21	4 663 253,75 €	1 165 813,44 €
Chapitre 23	3 106 481,56 €	776 620,39 €
<b>Total</b>	<b>7 874 045,91 €</b>	<b>1 968 511,48 €</b>

✓ Budget Assainissement Non Collectif – SPANC-

Investissement	Budgété 2014	Ouverture des crédits 2015 (25% du budgété 2014)
Chapitre 20		- €
Chapitre 21	4 320,00 €	1 080,00 €
Chapitre 45		- €
<b>Total</b>	<b>4 320,00 €</b>	<b>1 080,00 €</b>

✓ Budget Eau Potable Régie

Investissement	Budgété 2014	Ouverture des crédits 2015 (25% du budgété 2014)
Chapitre 20	5 000,00 €	1 250,00 €
Chapitre 21	1 291 300,98 €	322 825,25 €
Chapitre 23	- €	- €
<b>Total</b>	<b>1 296 300,98 €</b>	<b>324 075,25 €</b>

✓ Budget Eau Potable Affermage

Investissement	Budgété 2014	Ouverture des crédits 2015 (25% du budgété 2014)
Chapitre 20	21 900,00 €	5 475,00 €
Chapitre 21	2 548 480,24 €	637 120,06 €
Chapitre 23	20 218,74 €	5 054,69 €
<b>Total</b>	<b>2 590 598,98 €</b>	<b>647 649,75 €</b>

M. CHAMPION précise que ces crédits seront repris dans le cadre du vote du budget primitif 2015.

**Le CONSEIL DE COMMUNAUTE,  
après en avoir délibéré,  
à l'unanimité,**

➤ autorise le Président à engager, liquider et mandater les dépenses nouvelles d'investissement dans la limite de 25% des crédits ouverts au budget 2014.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que-dessus.



Extrait certifié conforme,  
**LE PRÉSIDENT**  
pour **LE PRÉSIDENT** et par délégation  
**LE DIRECTEUR GÉNÉRAL DES SERVICES**

GILLES ATTARD

*La présente délibération, à supposer que celle-ci fasse grief, peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication et/ou de son affichage, d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de DIJON ou d'un recours gracieux auprès de la Communauté d'Agglomération, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée au Tribunal Administratif dans un délai de deux mois. Conformément aux termes de l'article R 421-7 du Code de justice administrative, les personnes résidant outre-mer et à l'étranger disposent d'un délai supplémentaire de distance de respectivement un et deux mois pour saisir le Tribunal.*

## Accusé de réception

<b>Nom de l'entité publique</b>	COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION BEAUNE, COTE ET SUD
<b>Numéro de l'acte</b>	14_118
<b>Nature de l'acte</b>	DE - Délibérations
<b>Classification de l'acte</b>	7.1.1.3 - Autres actes budgétaires ( délibérations de vote des BA, BS, DM, documents budgétaires)
<b>Objet de l'acte</b>	Engagement des dépenses d'investissement avant le vote du Budget primitif 2015
<b>Statut de la transmission</b>	8 - Reçu par Contrôle de légalité
<b>Identifiant unique de télétransmission</b>	-200006682-20141215-14_118-DE
<b>Date de transmission de l'acte</b>	18/12/2014
<b>Date de réception de l'accuse de réception</b>	18/12/2014